



Toulouse, le 30 novembre 2022

## Nouveau Blocage à l'EPM de LAVAUUR : le malaise ne cesse de grandir. Les palettes brûlent !!!

L'ensemble des personnels AP et PJJ n'ont de cesse de tirer la sonnette d'alarme au sein de cet établissement. Alarme qui ne semble pas être entendues dans sa juste mesure par les autorités régionales et nationales.

Le manque de personnel accru au niveau de l'administration pénitentiaire à savoir seulement 35 agents en capacité d'exercer sur l'EPM sur les 60 prévus initialement, ne permet plus de maintenir et d'assurer la sécurité des mineurs et des professionnels au sein de l'établissement.

Une note de service émanant du chef d'établissement en date du 28 novembre 2022 annonce la suppression des collectifs pour les mineurs dès qu'un surveillant sera absent sur une des 7 unités de vie. Autant dire que cette note de service signe la fin des temps collectifs avec le binôme éducateur et surveillant.

Suite au mouvement du 29 novembre, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires ne voulant assumer la fermeture d'une unité de vie, à accorder le « dispatching » des jeunes de l'unité dite à Petit Effectif (6 jeunes maximum) qui prend en charge des mineurs atypiques aux profils fragiles, sur des unités de vie dites classiques (capacités de 10 Jeunes). La question éducative n'est bien entendue plus la priorité !!!

Ce pansement provisoire pour pallier aux difficultés RH est un leurre, il ne pourra tenir dans la durée puisqu'il n'est pas prévu de limiter les incarcérations au sein de l'EPM de LAVAUUR. Suite à notre sollicitation, la DIR PJJ Sud répond qu'elle ne souhaite pas faire d'ingérence auprès de l'administration pénitentiaire. Quant aux magistrats, pas de réponse à notre demande de limiter temporairement les incarcérations sur l'EPM. Conséquence : les nouvelles arrivées s'imposent dès le lendemain. Sans compter que les demandent de transfert effectuées pour apaiser les tensions au sein de la détention se transforment en échange de bons procédés...

L'EPM de LAVAUUR s'éloigne donc jour après jour et toujours plus du CAHIER DES CHARGES des EPM qui avait pour mission de mettre au centre du dispositif le travail éducatif, les régimes de détentions, tout en sécurisant la prise en charge.

Le service éducatif est lui aussi impacté et doit faire face à d'importants problèmes RH. La CGT PJJ Sud a pu rencontrer la Direction Territoriale 81/12 lors d'une audience syndicale le lundi 28 novembre. Le DT 81/12 s'est engagé à recruter et combler tous les postes vacants au sein de l'EPM (8,5 ETP) à compter du mois de janvier, la DIR aurait donné son feu vert ! Toutefois, notre administration et notre corps de métier ne semblent plus susciter de vocations et de perspectives professionnelles puisque la Direction Territoriale nous a fait part de sa difficulté à recruter des professionnels compétents. Nous ne pouvons donc être rassurés. Comment les agents vont-ils pouvoir assurer leurs missions dans les semaines, mois, et années à venir si la PJJ ne sait plus être

attractive ? Les agents n'attendent pas une obligation de moyens mais bien une obligation de résultat !

Si la Direction Territoriale semble tenir certains engagements pris lors de l'audience, à savoir travailler avec l'équipe d'encadrement du SE-EPM à une réorganisation en urgence du service éducatif et du temps de travail, ces mesures vont pousser inexorablement le service éducatif vers un fonctionnement s'apparentant à celui d'un QUARTIER MINEUR, bien loin du cahier des charges qui s'impose normalement dans un EPM.

Les week-ends seront impactés et le quotidien des mineurs avec. Ils devront supporter un temps d'encellulement conséquent (1H de promenade par jour leur sera proposée). Les équipes rééquilibrées mais réduites à peau de chagrin devront continuer à supporter une charge de travail conséquente et ne pourront continuer à assurer l'ensemble des missions qui leur incombent de façon qualitative, puisque l'effectif de mineur ne va pas être adapté aux ressources. D'autant que le CJPM va continuer à accélérer le temps judiciaire.

Si la DIRPJJ et la DISP sont dans l'incapacité de fournir les moyens humains supplémentaires nécessaires, le *numerus clausus* permet lui de garantir un fonctionnement en adéquation avec le cahier des charges en vigueur en EPM, en alliant les questions de sécurité et de l'accompagnement éducatif tels que :

- Prévention des risques suicidaire, des risques hétéro et auto agressifs pour les mineurs
- Prévention des risques psychosociaux pour les agents
- Accueil et accompagnement des mineurs arrivants face au choc carcéral
- Actions éducatives de prévention, de médiation éducative, d'insertion
- Suivi individualisé dans le cadre de la référence (entretiens, rédaction de rapport éducatif...)
- Travail de réflexion et d'accompagnement en vue des projets de sortie pour les mineurs prévenus
- Préparation des audiences de jugement en lien avec le Mineur et le Milieu ouvert
- Accompagnement dans la construction des projets et le portage de dossier dans le cadre des aménagements de peine, de la Libération sous contrainte, d'organisation de Permission de sortie, etc.

**Les agents du SE-EPM de LAVAUR en soutien au mouvement des surveillants pénitentiaires mais aussi de leurs revendications propres se mobilisent actuellement dans le cadre d'un préavis de grève qui court pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 décembre 2022. Ils comptent bien faire entendre leur colère face à la dégradation de leurs conditions de travail et la perte du sens éducatif et alertent sur les conditions de détentions des mineurs au sein de l'EPM de LAVAUR.**